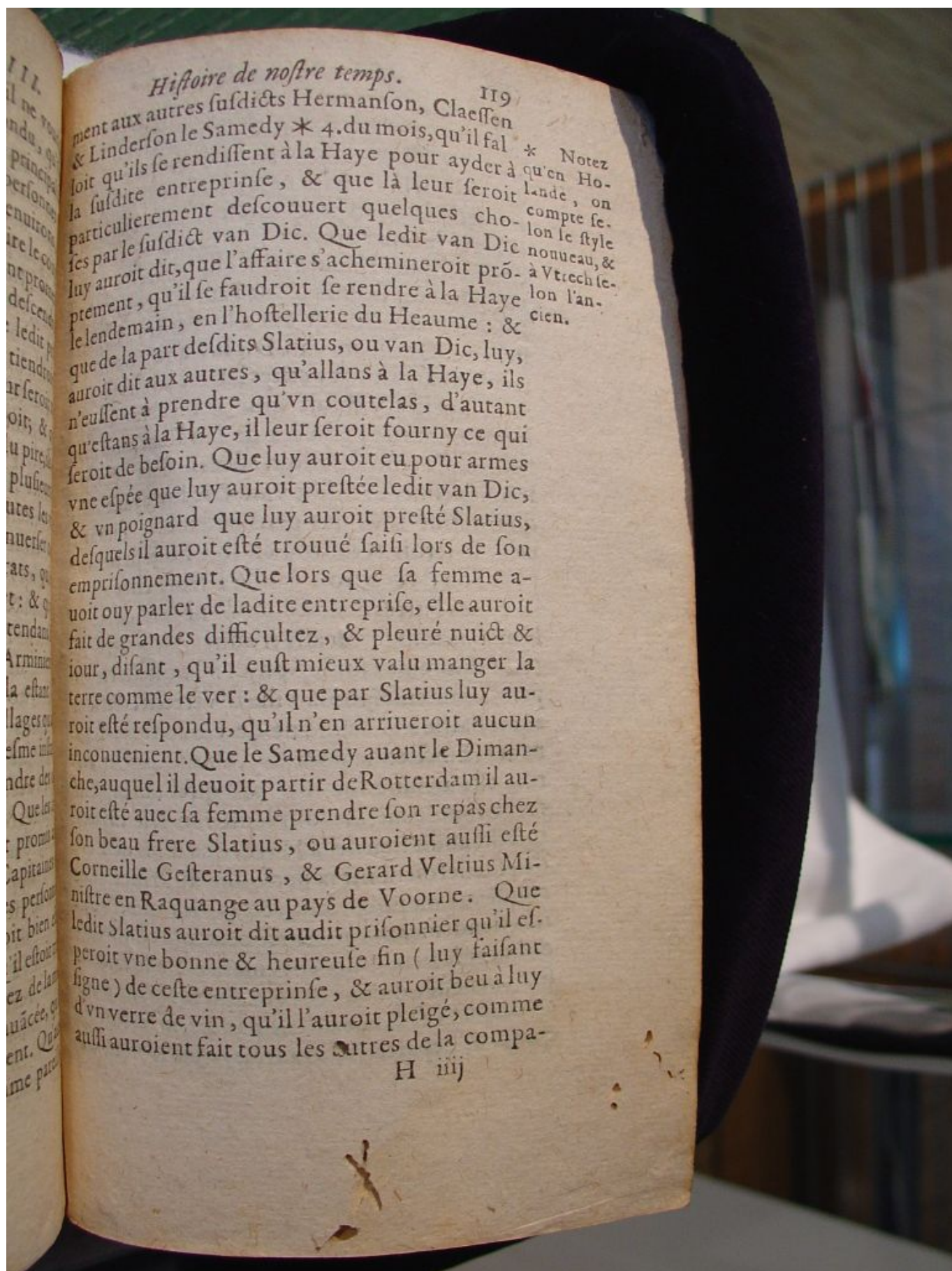


1623_119.jpg



Histoire de nostre temps.

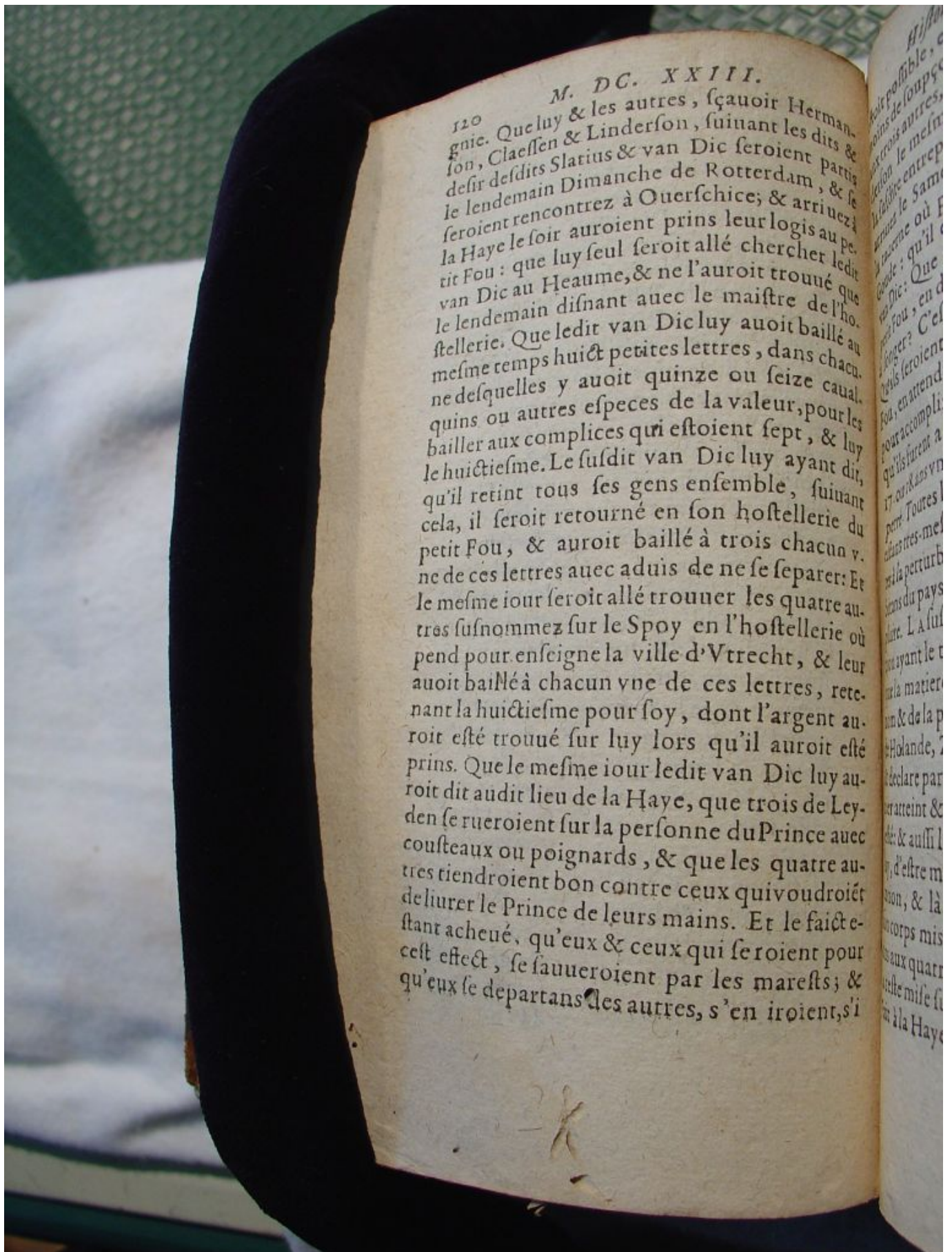
119

ment aux autres susdits Hermanfon, Claessen
& Linderfon le Samedy * 4. du mois, qu'il fal-
loit qu'ils se rendissent à la Haye pour ayder à
la susdite entreprinse, & que là leur seroit
particulierement descouvert quelques cho-
ses par le susdict van Dic. Que ledit van Dic
luy auroit dit, que l'affaire s'achemineroit pro-
prement, qu'il se faudroit se rendre à la Haye
le lendemain, en l'hostellerie du Heaume: &
que de la part desdits Slatius, ou van Dic, luy,
auroit dit aux autres, qu'allans à la Haye, ils
n'eussent à prendre qu'un coutelas, d'autant
qu'estans à la Haye, il leur seroit fourny ce qui
seroit de besoin. Que luy auroit eu pour armes
vne espée que luy auroit prestée ledit van Dic,
& vn poignard que luy auroit presté Slatius,
desquels il auroit esté trouué faisi lors de son
emprisonnement. Que lors que sa femme a-
voit ouy parler de ladite entreprinse, elle auroit
fait de grandes difficultez, & pleuré nuict &
iour, disant, qu'il eust mieux valu manger la
terre comme le ver: & que par Slatius luy au-
roit esté respondu, qu'il n'en arriueroit aucun
inconuenient. Que le Samedy auant le Diman-
che, auquel il deuoit partir de Rotterdam il au-
roit esté avec sa femme prendre son repas chez
son beau frere Slatius, ou auroient aussi esté
Corneille Gesteranus, & Gerard Veltius Mi-
nistre en Raquange au pays de Voorne. Que
ledit Slatius auroit dit audit prisonnier qu'il es-
peroit vne bonne & heureuse fin (luy faisant
signe) de ceste entreprinse, & auroit beu à luy
d'un verre de vin, qu'il l'auroit pleigé, comme
aussi auroient fait tous les autres de la compa-

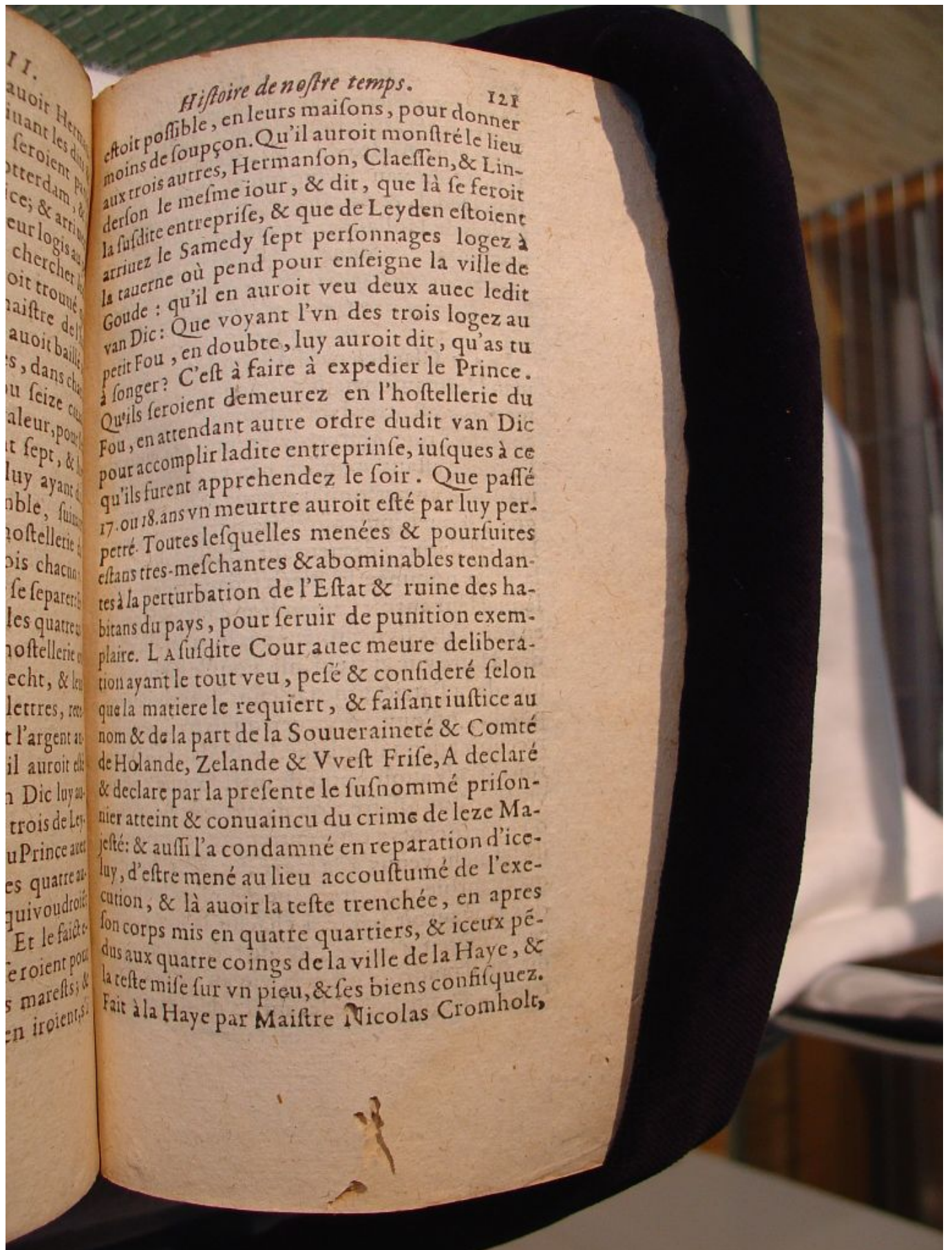
* Notez
qu'en Ho-
llande, on
compte se-
lon le style
nouveau, &
à Utrecht se-
lon l'an-
cien.

H iij

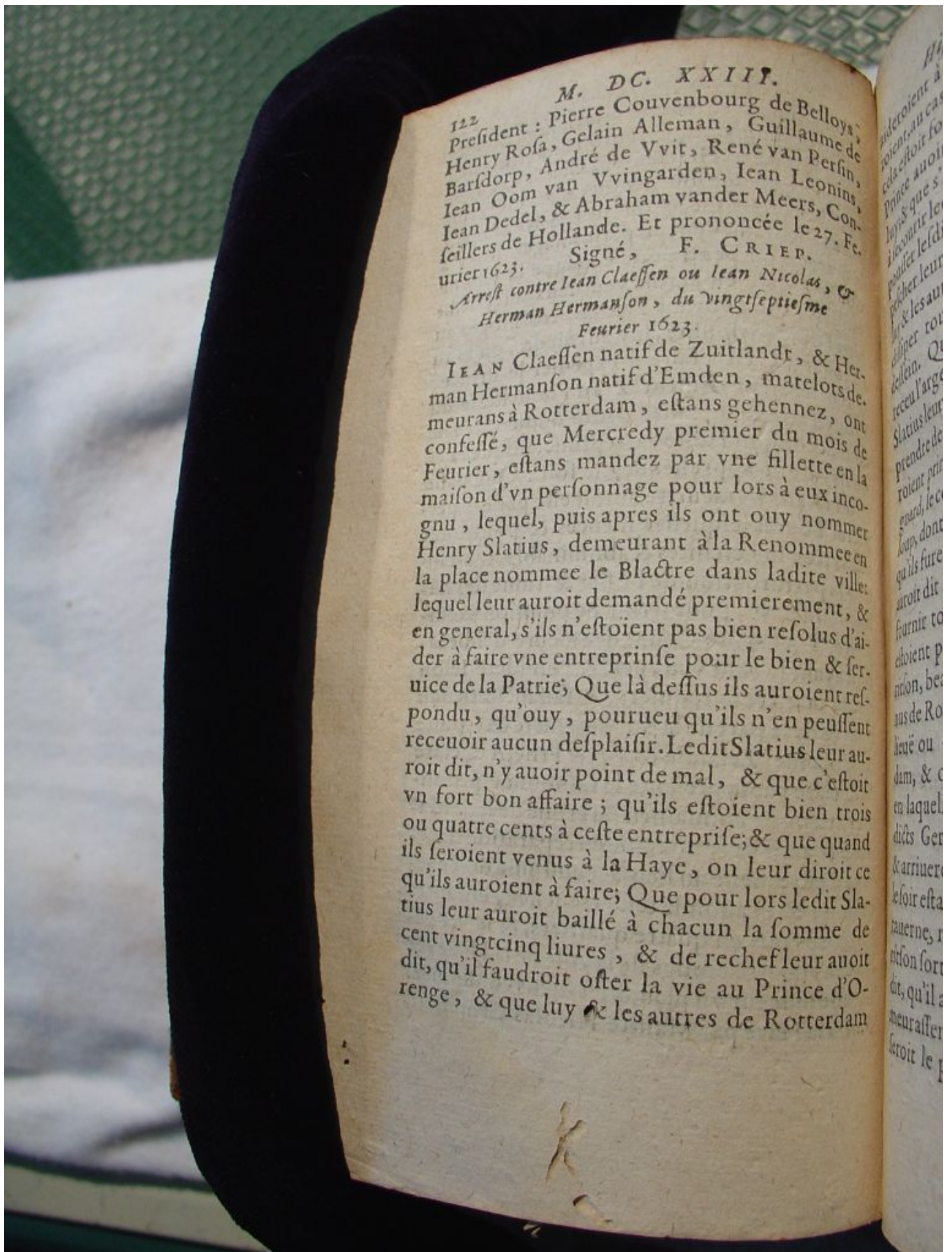
1623_120.jpg



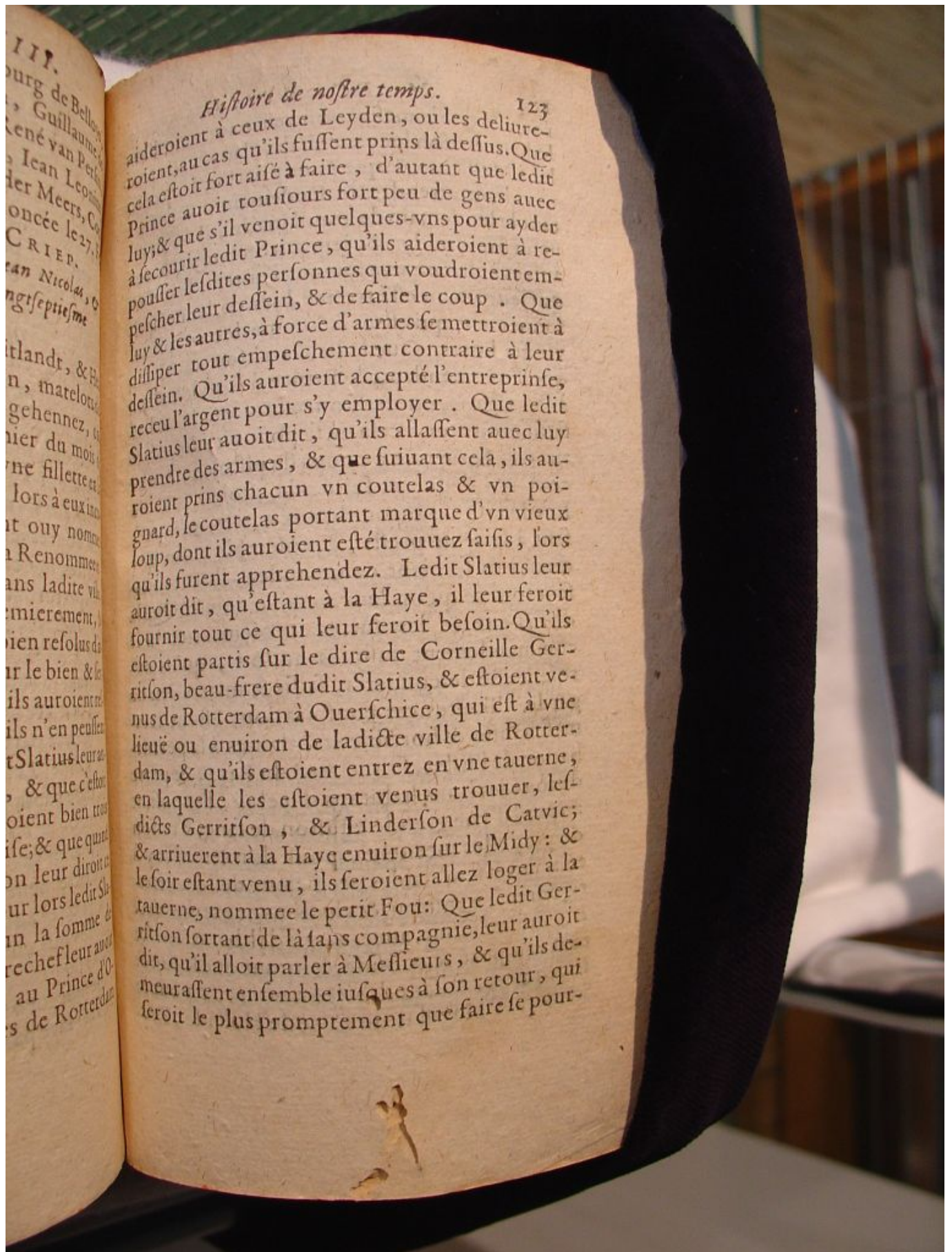
1623_121.jpg



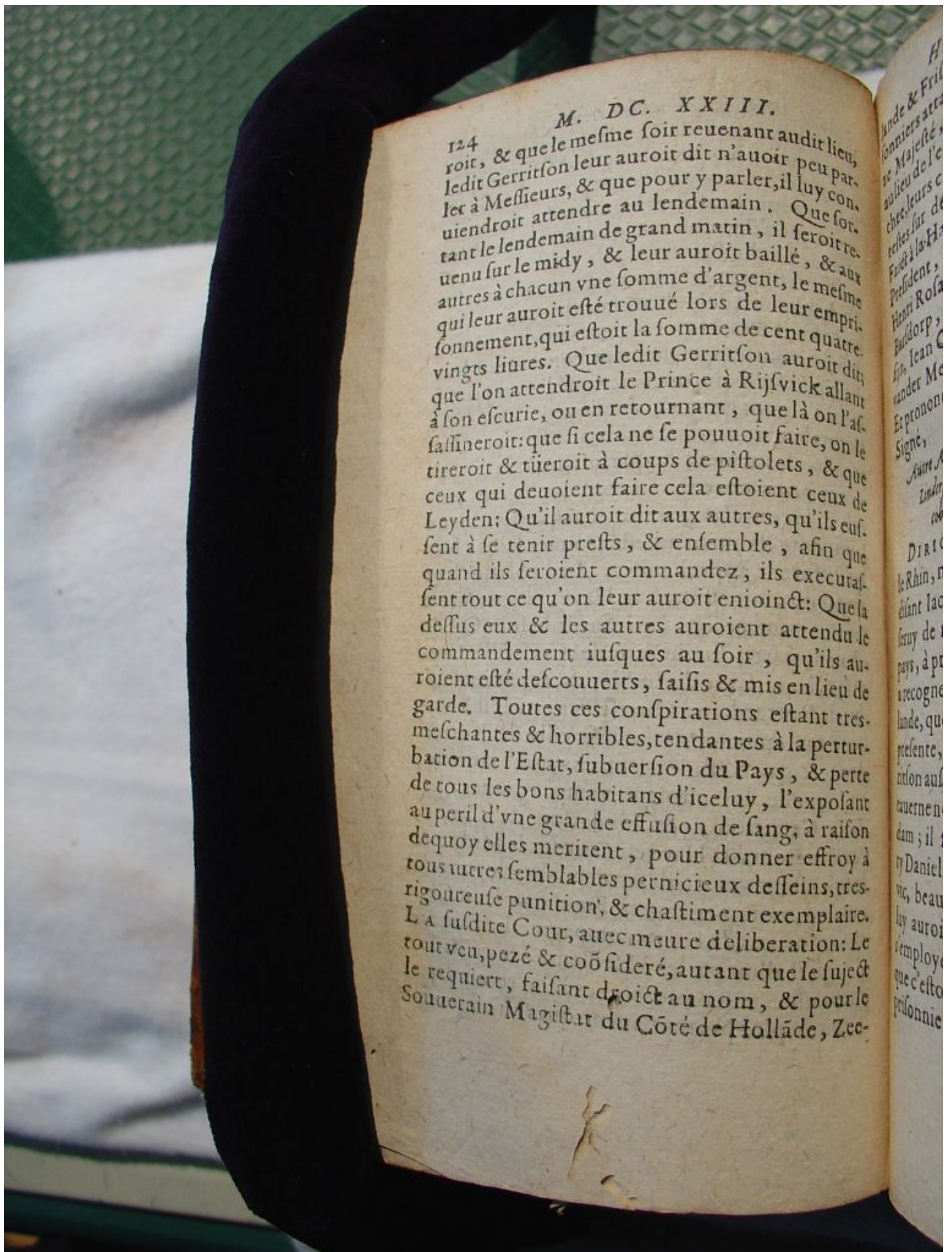
1623_122.jpg



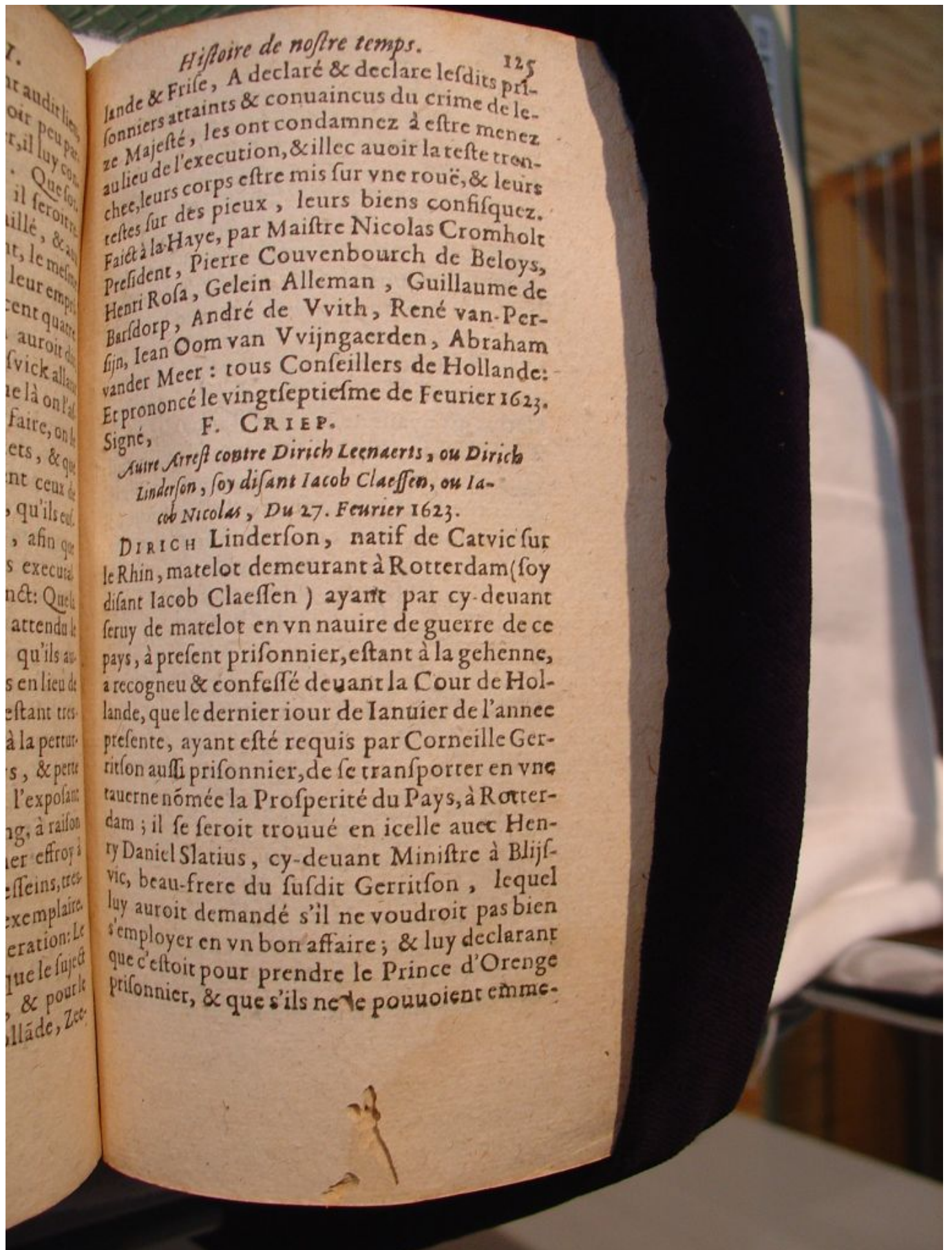
1623_123.jpg



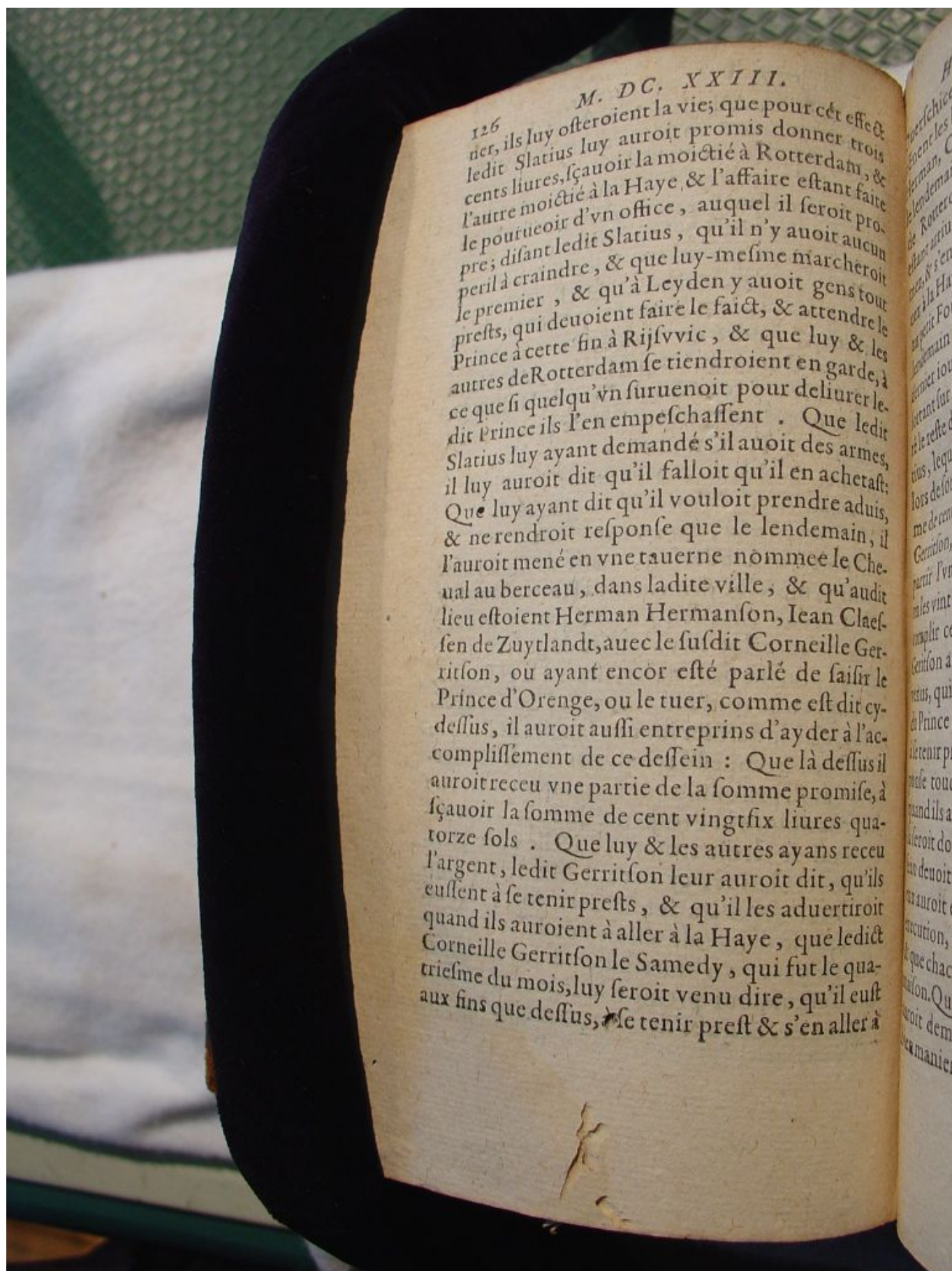
1623_124.jpg



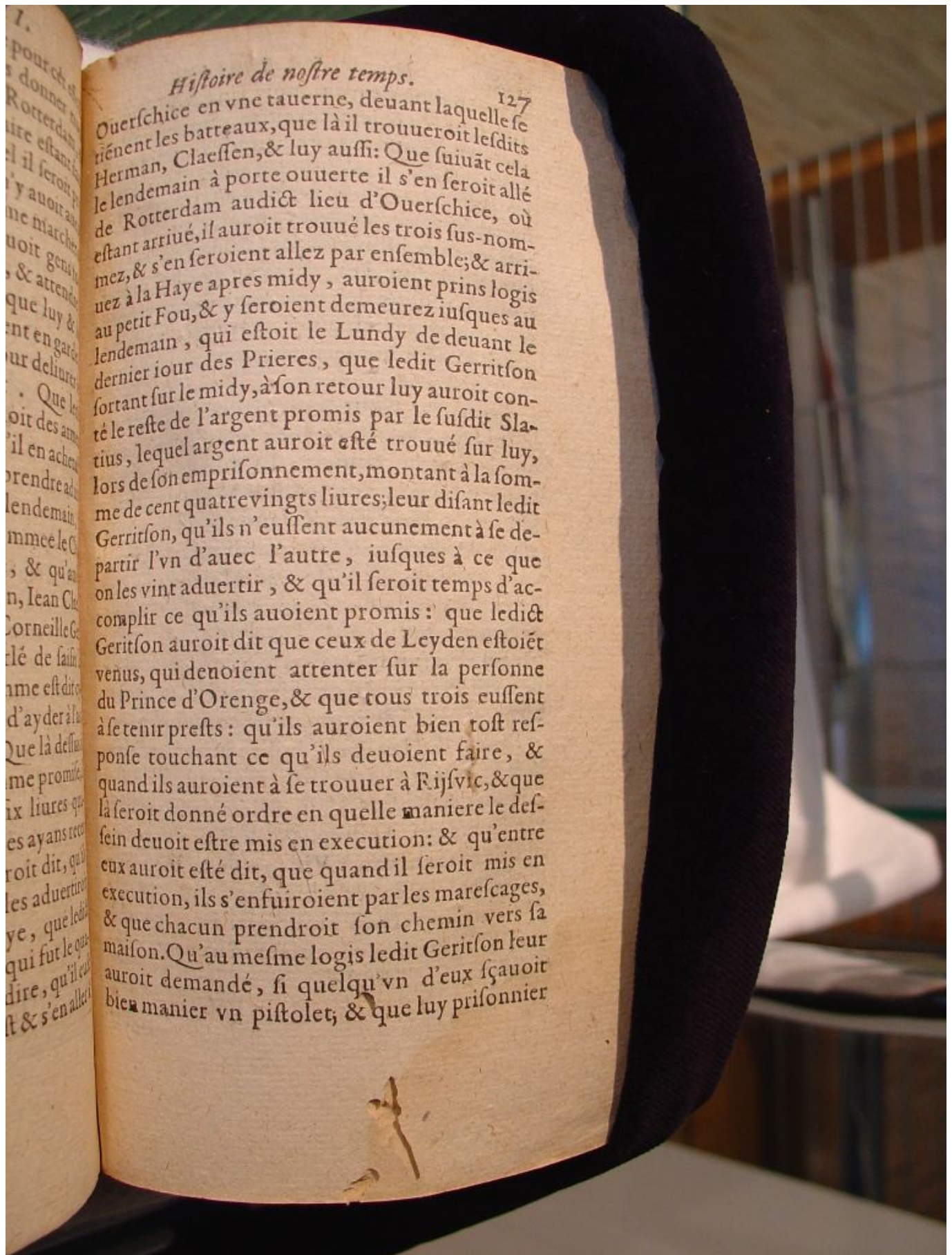
1623_125.jpg



1623_126.jpg



1623_127.jpg

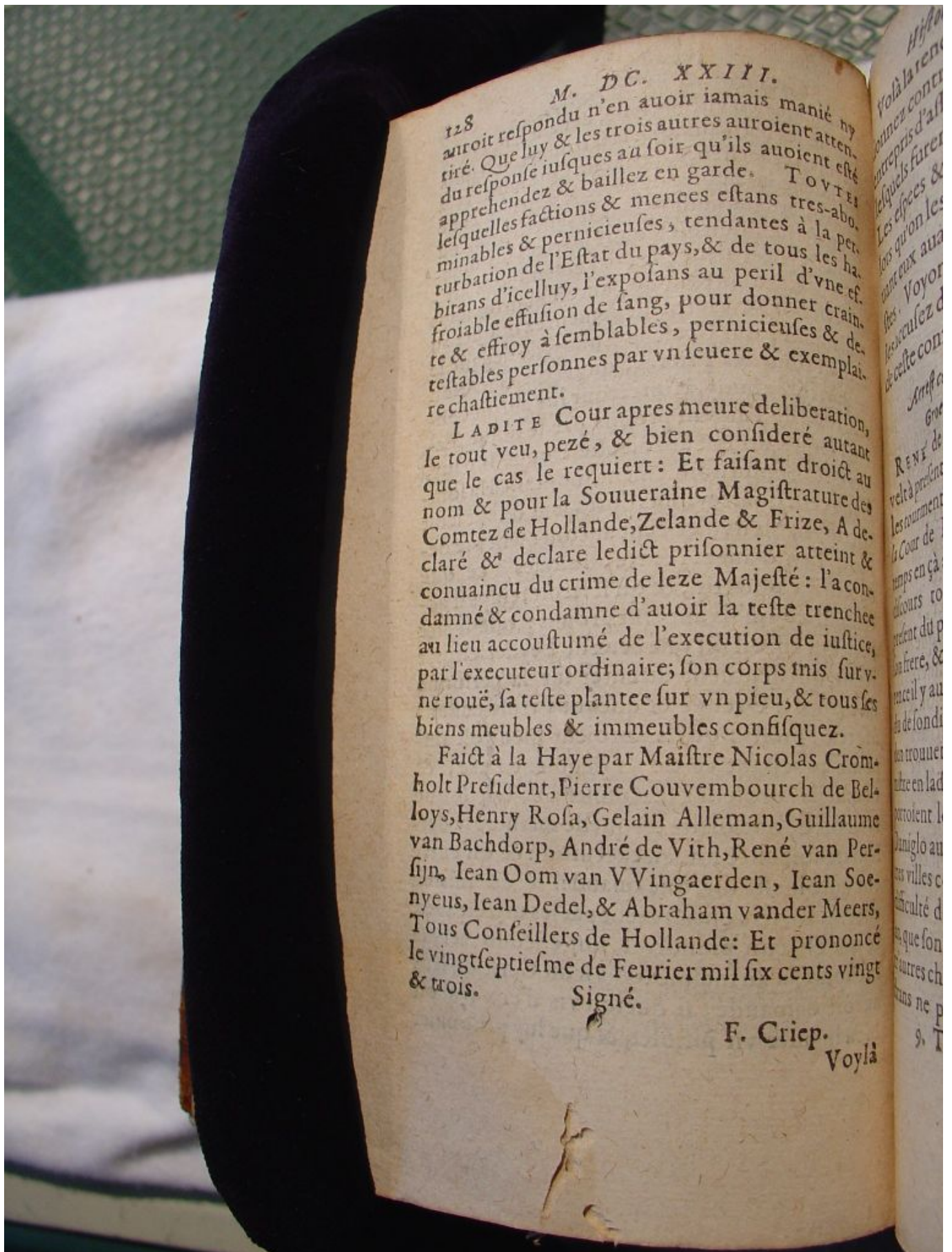


Histoire de nostre temps.

127

Ouerschice en vne tauerne, deuant laquelle se
tiennent les batteaux, que là il trouueroit lesdits
Herman, Claessen, & luy aussi: Que suiuant cela
le lendemain à porte ouuerte il s'en seroit allé
de Rotterdam audiect lieu d'Ouerschice, où
estant arriué, il auroit trouué les trois sus-nom-
mez, & s'en seroient allez par ensemble; & arri-
uez à la Haye apres midy, auroient prins logis
au petit Fou, & y seroient demeurez iusques au
lendemain, qui estoit le Lundy de deuant le
dernier iour des Prieres, que ledit Gerritson
sortant sur le midy, à son retour luy auroit conte
le reste de l'argent promis par le susdit Sla-
tius, lequel argent auroit esté trouué sur luy,
lors de son emprisonnement, montant à la som-
me de cent quatrevingts liures; leur disant ledit
Gerritson, qu'ils n'eussent aucunement à se de-
partir l'un d'avec l'autre, iusques à ce que
on les vint aduertir, & qu'il seroit temps d'ac-
complir ce qu'ils auoient promis: que ledict
Geritson auroit dit que ceux de Leyden estoient
venus, qui denoient attenter sur la personne
du Prince d'Orenges, & que tous trois eussent
à se tenir prests: qu'ils auroient bien tost res-
ponse touchant ce qu'ils deuoient faire, &
quand ils auroient à se trouuer à Rijsvic, & que
là seroit donné ordre en quelle maniere le des-
sein deuoit estre mis en execution: & qu'entre
eux auroit esté dit, que quand il seroit mis en
execution, ils s'enfueroient par les marefcages,
& que chacun prendroit son chemin vers sa
maison. Qu'au mesme logis ledit Geritson leur
auroit demandé, si quelqu'un d'eux scauoit
bien manier vn pistolet, & que luy prisonnier

1623_128.jpg



128 M. DC. XXIII.
auroit respondu n'en auoir iamais manié ny
tiré. Que luy & les trois autres auroient atten-
du responcé iusques au soir qu'ils auoient esté
apprehendez & baillez en garde. **TOUTES**
lesquelles factions & menées estans tres-abo-
minables & pernicieuses, tendantes à la per-
turbation de l'Estat du pays, & de tous les ha-
bitans d'icelluy, l'exposans au peril d'une ef-
froiable effusion de sang, pour donner crain-
te & effroy à semblables, pernicieuses & de-
testables personnes par vn leuere & exemplai-
re chastement.

LADITE Cour apres meure deliberation,
le tout veu, pezé, & bien consideré autant
que le cas le requiert: Et faisant droict au
nom & pour la Souueraine Magistrature des
Comtez de Hollande, Zelande & Frize, A de-
claré & declare ledict prisonnier atteint &
conuaincu du crime de leze Majesté: l'a con-
damné & condamne d'auoir la teste trenchee
au lieu accoustumé de l'execution de iustice,
par l'executeur ordinaire; son corps mis sur v-
ne rouë, sa teste plantee sur vn pieu, & tous ses
biens meubles & immeubles confisquez.

Faict à la Haye par Maistre Nicolas Crom-
holt President, Pierre Couvembourg de Bel-
loys, Henry Rosa, Gelain Alleman, Guillaume
van Bachdorp, André de Vith, René van Per-
sijn, Iean Oom van VVingaerden, Iean Soe-
nyeus, Iean Dedel, & Abraham vander Meers,
Tous Conseillers de Hollande: Et prononcé
le vingtseptiesme de Feurier mil six cents vingt
& trois.

Signé.

F. Crip.
Voilà

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan